

Île d'Orléans Mutations agricoles

Chantal Prud'Homme

Numéro 109, été 2006

Un patrimoine en friche

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17569ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Prud'Homme, C. (2006). Île d'Orléans : mutations agricoles. *Continuité*, (109), 36-38.

ÎLE D'ORLÉANS

Mutations agricoles

L'habitat quasi continu de la rive nord de l'île fragmente la découverte du fleuve et de l'espace agricole le long de ces « 42 milles de choses tranquilles ».

Photo: Pierre Lahoud

« Contemplez, mon cher ami, cette île, joyau du Saint-Laurent, lieu béni des dieux et des hommes, temple des Muses », s'exprimait le peintre Horatio Walker en 1928. Écrivains, artistes et chercheurs ont investi l'île d'Orléans d'une dimension mythique et ont fait l'éloge de sa vie rurale paysanne. « Île de Bacchus », « temple élevé à la gloire de la nature », « paradis terrestre », autant d'expressions qui ont évoqué son cadre enchanteur. Les temps ont bien changé.

par Chantal Prud'Homme

L'image de l'île d'Orléans s'est cristallisée autour de son caractère pittoresque et bucolique. Dès le début du XIX^e siècle, ses paysages romantiques et la douceur des étés le long du fleuve ont attiré une riche bourgeoisie à Sainte-Pétronille, qui est devenu un lieu privilégié de villégiature. Au début du XX^e siècle, l'élite culturelle de Québec a consacré l'île d'Orléans berceau du Québec et de l'Amérique française. En 1935, la construction du pont de l'Île soulève de profondes craintes quant à l'émergence de changements indésirables. Successivement, la Loi concernant l'île



La culture du maïs-grain remplace graduellement la culture de l'orge, utilisée comme culture de rotation pour la pomme de terre. Le long du chemin Royal, ce champ de maïs uniformise le paysage et ferme la vue vers le fleuve.

Photo: Denyse Légaré



Les grosses fermes laitières disposent de plusieurs bâtiments parmi lesquels les anciennes dépendances sont difficiles à repérer.

Photo: Chantal Prud'Homme



Un évènement en voie de disparition: la traverse quotidienne des animaux laissés en pâturage. Pour faciliter la régie de la ferme, les vaches laitières sont de plus en plus gardées à l'intérieur de l'étable toute l'année.

Photo: Chantal Prud'Homme

d'Orléans, en 1935, puis le décret d'arrondissement historique, en 1970, marquent la reconnaissance de sa richesse patrimoniale et de sa valeur à l'échelle nationale. Pourtant, ces lois n'ont pas empêché deux lignes hydroélectriques de traverser le fleuve à la hauteur de l'île, ni le morcellement de plusieurs fermes et la déstructuration de l'espace agricole par de nombreux flots résidentiels. La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de 1978 protège enfin l'intégrité de ce territoire rural contre la progression de la banlieue (voir « Cultiver le paradoxe », p. 36).

L'ÎLE ET SES TERROIRS

Depuis le régime seigneurial, la vocation agricole modèlè les paysages de l'île. Le

système de lotissement des terres en longues bandes étroites jusqu'au mitan, l'organisation du bâti agricole et villageois en un long ruban longeant le pourtour de l'île, le long du chemin Royal, et la concentration des espaces boisés et cultivés au centre figurent parmi les principales empreintes paysagères héritées de la Nouvelle-France.

Géomorphologie, relief, réseau hydrographique et types de sols ont engendré différents terroirs. D'hier à aujourd'hui, l'économie agricole a accolé une image distinctive aux localités de l'île: Sainte-Famille avec ses vergers de pommes, ses érablières et ses cultures maraichères à petite échelle, Saint-Laurent avec ses champs de fraises, Saint-Jean, la partie sud

de Saint-François et la pointe d'Argentenay avec leurs grands champs de pommes de terre où la vue porte vers le fleuve et Charlevoix. D'autres se sont forgé une nouvelle identité, comme Sainte-Pétronille, avec son paysage de vignobles. Partout, les silos permettent de repérer les entreprises laitières et dominent maintenant les clochers des villages.

LA FIN D'UN MYTHE ?

Si l'île offre encore, avec ses 94% de territoire sous zonage agricole, un cadre de vie rural apprécié et recherché par bon nombre de visiteurs et de résidents, ses paysages sont en profonde mutation. En 2005, 188 exploitations agricoles étaient inscrites au fichier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, comparativement aux 397 fermes répertoriées en 1941. Depuis la Révolution tranquille, les agriculteurs s'équipent de la machinerie la plus moderne. Les tracteurs guidés par un système de positionnement par satellite ont remplacé la charrue à bœufs!

L'augmentation du nombre de constructions est manifeste. Serres de plastique, entrepôts, nouvelles étables, bâtiments imposants pour l'élevage, fosses à fumier en béton couvertes ou non d'un toit, manèges pour chevaux, cidreries, bâtiments d'accueil pour visiteurs, kiosques de vente côtoient résidences, ateliers d'artiste ou de réparation, galeries d'art, boutiques et services de proximité le long du chemin Royal. La modification des échelles de production agricole fait naître de véritables complexes industriels dans les secteurs de la culture maraichère et de la pomme de terre. L'augmentation du nombre de dépendances agricoles, de leur hauteur et de leur emprise au sol, l'intensification des cultures, l'usage répandu de la tôle comme matériau de recouvrement et la standardisation de l'architecture des bâtiments marquent une rupture avec le caractère typique des fermes anciennes de l'île.

Le réseau hydrographique orléanais est lui aussi fortement modifié: redressement des fossés et des ruisseaux secondaires, aplanissement des buttes et des creux, creusage de plus de 300 étangs d'irrigation et drainage du fond des terres au mitan, dont les tourbières servent pourtant à alimenter la fragile nappe phréatique de l'île. Il ne s'agit pas d'un phénomène récent. Dès les années 1950, ces travaux majeurs ont permis aux insulaires « d'agrandir par en dedans ».

Le plastique gagne quant à lui du terrain. Les serres qui en sont recouvertes, les balles de foin enrobées et rangées à l'extérieur, les tubulures dans les érablières, les sillons des champs recouverts de plastique noir ou les tunnels de plastique qui servent à protéger les cultures contre le froid et les vents « artificialisent » de plus en plus le paysage champêtre de l'île. Depuis les années 1970 se poursuit également le remplacement des vergers traditionnels au profit de vergers d'arbres nains

Désormais, deux modèles d'agriculture produisent deux paysages différents sur l'île d'Orléans. Au nord, une zone agrotouristique accueillant des visiteurs, axée sur le « produit du terroir »; au centre et au sud, une zone agricole intensive qui approvisionne des marchés sans cesse plus éloignés.

PENSER PAYSAGE

Par son étendue, l'île d'Orléans constitue le plus important arrondissement histo-

tés agricoles a permis d'en sauvegarder l'intégrité, l'agriculture échappe à plusieurs mesures de contrôle qui touchent d'autres usages. Par exemple, serait-il possible de réglementer les installations agricoles pour des motifs de qualité paysagère, concernant la superficie maximale des installations en plastique, la hauteur et les matériaux de revêtement des bâtiments, la configuration et l'agencement selon une organisation typique? Pourrait-on inscrire des mesures de qualité paysagère dans le cadre du processus de certification de produits ou d'appellations réservées? Comment l'agriculture actuelle peut-elle prendre en compte la valeur patrimoniale d'un lieu? Des questions qui touchent l'ensemble du territoire agricole québécois.

Les agriculteurs orléanais et québécois, « producteurs de paysages », sont des acteurs essentiels du territoire. Et chaque citoyen, par ses habitudes de consommation, porte la responsabilité et le pouvoir de rétablir le lien entre la collectivité et l'agriculture locales afin de construire des paysages de qualité. La concertation des gestionnaires, des administrations locales et régionales, des organismes, des associations, des producteurs agricoles et des citoyens s'avère cruciale pour réaliser une véritable mobilisation en faveur d'un développement durable et de paysages agricoles aptes à créer un cadre de vie culturellement significatif.

Chantal Prud'Homme est architecte paysagiste.

Note

Cet article s'inspire d'une étude réalisée par Denyse Légaré, historienne de l'art et de l'architecture, et Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste: *Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*, Commission des biens culturels du Québec. L'étude paraîtra à l'automne 2006.

Bientôt, ces hauts tunnels de plastique pourront recouvrir des champs entiers et remplacer la culture traditionnelle de la fraise des champs. Déjà, sur l'île, ces nouvelles techniques permettent la mise en marché d'une nouvelle fraise « améliorée ».

Photo: Pierre Lahoud

et semi-nains. Les vergers de pommiers nains, d'une longévité d'environ 15 ans, n'offrent plus le charme des larges allées ombragées des vergers traditionnels, qui peuvent se composer d'arbres centenaires. Sans compter que c'est tout un patrimoine fruitier et un savoir-faire qui sont en voie de disparition. Le reboisement progressif par des épinettes, lui, grignote ici et là des parcelles agricoles dans ce domaine typique de l'érablière laurentienne.

rique du Québec. Ce statut n'a toutefois pas réussi à infléchir son évolution vers une mutation profonde. Elle n'échappe pas aux tendances observées ailleurs au Québec et partage les mêmes enjeux à l'égard du paysage: réduction des élevages extérieurs, disparition progressive des pâturages, abandon de cultures et de bâtiments traditionnels, standardisation de l'architecture des bâtiments, diminution importante du nombre de fermes, concentration et spécialisation des entreprises agricoles, intensification des pratiques.

Bien que la promotion touristique de l'île d'Orléans mise sur le charme de ses « paysages bucoliques », une tout autre réalité s'impose, celle d'une érosion importante de son paysage rural traditionnel. Si la Loi sur la protection du territoire et des activi-

